CONCORDAT DU 18 OCTOBRE 1996 SUR LES ENTREPRISES DE SECURITE

* * * *

LISTE DES CONDUCTEURS DE CHIENS (art. 10a du Concordat. Autorisation d'utiliser un chien)

(à communiquer à l'autorité compétente une fois par année ainsi que lors de chaque mutation)

(CES 01.10.04)

ENTREPRISE DE SECURITE :	DATE DE LA MISE A JOUR :

NOM du conducteur	Prénom	Nom du chien	Race	No Puce (No LOS)	Date de naissance	Date de l'autorisation et No carte